

Programme d'investissement 1998 - Transports Urbains - Adoption du programme

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financé par le budget primitif 1998 s'élève à 14 240 KF, se décomposant comme suit :

- Crédits inscrits au budget 1998	6 730 KF
- Solde versement Transports 1997	(1) 1 800 KF
- Réaffectation reliquat compte Transports	(1) 3 010 KF
- Récupération TVA	(1) 2 700 KF
Total	14 240 KF

(1) Ces montants feront l'objet d'un vote spécifique, après le vote du CA 1997. Ils seront affectés à l'acquisition de matériel roulant.

Il est proposé le programme suivant :

- Acquisition de matériel roulant (y compris le matériel embarqué)	11 210 KF
- Informatique de production	1 570 KF
- Bâtiments	290 KF
- Equipements des ateliers	170 KF
- Mobilier (arrêts de bus)	500 KF
- Travaux (restructuration du réseau)	<u>500 KF</u>
Total	14 240 KF

Un certain nombre de marchés est nécessaire pour réaliser ces opérations.

Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports - Stationnement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits déjà inscrits au budget primitif 1998 et ceux qui seront votés au budget supplémentaire après adoption du compte administratif 1997.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.